

Les huiles essentielles hévéa répondent aux exigences du certificat HEPTC. Ce certificat prend en compte différents critères qui doivent être explicitement mentionnés pour garantir l'origine et la valeur d'une huile essentielle. Cette exigence permet une traçabilité indispensable au consommateur.

Doivent apparaître :

- **Le nom botanique complet :**

Il permet de préciser quelle variété particulière d'une espèce botanique a été utilisée pour produire une huile essentielle.

Par exemple, concernant l'hélichryse, il existe plusieurs variétés : *Helichrysum stoechas*, *Helichrysum italicum*, ou encore *Helichrysum bracteiferum*.

- **La partie de la plante utilisée :**

Pour une même espèce botanique, l'huile essentielle extraite de la feuille n'aura pas les mêmes propriétés ni les mêmes caractéristiques que l'huile essentielle extraite de l'écorce ou de la graine.

Par exemple, une huile essentielle définie par le nom botanique *Eugenia caryophyllata* peut être extraite de la feuille du giroflier ou du clou (bouton floral) du giroflier. Les vertus curatives de ces deux huiles essentielles ne sont pas les mêmes.

- **Le chémotype** (lorsque plusieurs types biochimiques existent) :

Il s'agit du type chimique de la plante. De ce type chimique dépendent encore les propriétés de l'huile essentielle. Par exemple, le romarin, *Rosmarinus officinalis* L. connaît plusieurs chémotypes, *camphoferum*, *cineoliferum*, ou encore *verbenoniferum*. Selon que l'huile essentielle contient du camphre, du cinéole ou du verbénone, ses vertus seront différentes et ses précautions d'emploi aussi !

- **L'origine de la plante :**

Le lieu de culture de la plante doit être mentionné pour garantir la meilleure traçabilité.

- **Le mode de culture :**

Celui-ci peut être traditionnel (issu de l'agriculture traditionnel, sans résidus de pesticides ni de métaux lourds), sauvage (non cultivé, poussant à l'état naturel), ou biologique (obéissant aux critères de l'agriculture biologique).

Le certificat HEPTC exige aussi la garantie de la qualité des huiles essentielles Hévéa. Celles-ci doivent être pures (non mélangées ni rectifiées), totales (non fractionnées, non déterpénées, non décolorées) et 100 % naturelles (sans additif, colorant, conservateur ni arôme).

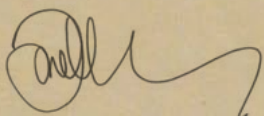
Toutes les huiles essentielles Hévéa sont obtenues par distillation à la vapeur d'eau ou par expression à froid s'il s'agit d'agrumes comme le précise la Pharmacopée européenne.

Notre laboratoire garantit le contrôle des matières premières.

Tous nos produits sont contrôlés selon la Pharmacopée européenne, les normes AFNOR et ISO dans le respect des Bonnes Pratiques de Laboratoire et de Fabrication (BPL et BPF).

Mathieu MELLET

Pharmacien responsable du laboratoire



Corinne CAZENEUVE

Chimiste responsable qualité

